

Mouvement des femmes et recherche universitaire féministe

Un mariage de cœur et de raison

RUTH ROSE

Aimer, ce n'est pas regarder l'un l'autre, c'est regarder ensemble dans la même direction.

—Antoine de Saint-Exupéry

Le but de cet article est de démontrer comment la recherche et les formations effectuées par des chercheurs universitaires québécois dans le cadre des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ont permis d'outiller des groupes de femmes, d'appuyer leurs interventions auprès des gouvernements et d'influencer le développement des politiques sociales dans une grande variété de domaines. En grande partie, la complicité qui s'est créée entre les chercheurs universitaires et les groupes de femmes militants est le résultat d'institutions mises en place dans les années 1970 et 1980, notamment Relais-femmes et l'Institut de recherche et d'études féministes (IREF) à l'UQAM ainsi que la politique de Services aux collectivités à cette même université. Le Protocole d'entente UQAM-Relais-femmes, signé en 1982, formalise les liens entre ces trois organismes.

Après avoir présenté ces trois institutions, j'illustrerai mes propos avec quelques exemples tirés de mes propres recherches sur les services de garde à l'enfance, les programmes de soutien monétaire aux familles, le travail à domicile dans l'industrie du vêtement et les aides familiales résidant chez leur

employeur. Dans chaque cas, j'essaierai de démontrer comment l'interaction entre la recherche de calibre universitaire et les pressions des groupes de femmes ont donné des résultats concrets en termes de politiques sociales.

The purpose of this article is to show how research and educational programs carried out by women academics in Quebec in the context of the «Services aux collectivités» (community services) at the University of Quebec in Montreal (UQAM) has made tools available to women's groups, supported their lobbying with governments, and influenced the development of social policy in many different areas. To a large extent, the complicity developed between university researchers and activist women's groups is the result of certain institutions established in the 1970s and 1980s, in particular Relais-femmes and the Institut de recherche et d'études féministes (IREF) (Institute for Feminist Research and Studies) at UQAM, as well as the policy on community services at this university. A protocol, signed in 1982 between Relais-femmes and UQAM, formalizes the relations between these three organizations.

After having described these three institutions, I will illustrate my arguments with several examples from my own research on child care, financial support for families, homework in the garment

industry and live-in caregivers. In each case, I will attempt to show how the interaction between university calibre research and the political pressure of women's groups has resulted in concrete changes in social policy.

Au Québec, plus qu'à tout autre endroit au monde probablement, s'est établie une complicité heureuse entre les chercheuses universitaires et le mouvement féministe activiste. Cette complicité permet d'une part aux groupes de femmes d'accéder à des ressources universitaires pour effectuer des recherches qui raffinent leur analyse de la situation des femmes et qui servent pour appuyer leurs revendications auprès des gouvernements. Puisque la recherche s'accompagne, dans presque tous les cas, de sessions pour le transfert des connaissances, elle permet également aux membres ou aux intervenantes des groupes d'approfondir leurs connaissances et d'améliorer les services qu'elles peuvent offrir.

D'autre part, ce genre de recherche-action sert à enrichir les connaissances et la portée de la recherche et l'enseignement universitaire. Partant de la prémisse que le savoir n'est pas uniquement académique mais provient également de l'expérience sur le terrain, la recherche ou les sessions de formation qu'effectuent les profes-

seures auprès des groupes de femmes élargit leur vision de leur champ de spécialisation. La recherche-action permet d'échanger d'égal à égal sur les problématiques étudiées et souvent leur donne accès à des milieux, des données et des sujets d'étude qui leur sont autrement fermés. Surtout, elle permet d'effectuer une carrière universitaire qui sert à améliorer le sort des femmes au lieu d'être confinée dans un tour d'ivoire.

En partie, le développement de la collaboration entre les milieux universitaires et les groupes de femmes est attribuable à la culture québécoise qui favorise la participation citoyenne, la coopération et l'égalité des femmes, ainsi qu'à la force du mouvement féministe. Mais, en grande partie, elle est le résultat des institutions qui ont été mises en place dans les années 1970 et 1980, notamment Relais-femmes et l'Institut de recherche et d'études féministes (IREF) (antérieurement Groupe interdisciplinaire pour l'enseignement et la recherche sur les femmes—GIERF) à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ainsi que la politique de Services aux collectivités à cette même université. En 1982, fut signé le Protocole d'entente UQAM-Relais-femmes, un document formel qui lie ces trois organismes.

Le but de cet article est de démontrer comment la recherche et les forma-

tions effectuées par des chercheuses universitaires québécoises ont permis d'outiller des groupes de femmes, d'appuyer leurs interventions auprès des gouvernements et d'influencer le développement des politiques sociales dans une grande variété de domaines. Dans un premier temps, je parlerai des structures mises en place chez les groupes de femmes et dans les universités. Dans un deuxième temps, je présenterai quelques exemples de recherches, de l'interaction entre la recherche et les pressions des groupes de femmes et des résultats en termes de politiques sociales. Ce faisant, je m'appuierai principalement sur mes propres recherches.

Le protocole d'entente UQAM-Relais-femmes et les politiques universitaires de services aux collectivités

Les partenaires

Relais-femmes est un organisme regroupant un grand nombre d'autres groupes de femmes dont l'objectif est d'offrir des services de formation, de recherche, de documentation et de concertation à ses groupes membres et aux femmes plus largement. Il a pour objectif «la transformation des rapports sociaux dans une perspective de développement et de diffusion de nouveaux savoirs et de renouvellement des pratiques.» (en ligne: www.relais-femmes.qc.ca). Relais-femmes a été créé en 1978 à la suite d'initiatives de membres du GIERF, de la Fédération des femmes du Québec et de plusieurs autres groupes militants.

L'Institut de recherche et d'études féministes (IREF) est un regroupement de plus de 400 professeures, étudiantes, chargées de cours et d'autres professionnelles de la recherche et de l'enseignement provenant de presque toutes les disciplines universitaires. Il offre un certificat et une concentration au premier cycle ainsi que des concentrations aux deuxième et troisième cycles à partir de plus de 60 cours différents (en ligne: www.iref.uqam.ca). Au cours de son histoire, il a dû lutter pour demeurer réellement interdisciplinaire et refuser

de se limiter à quelques champs de recherche restreints.

La politique des services aux collectivités

La politique institutionnelle de services aux collectivités de l'UQAM a été adoptée en 1979 après plusieurs années d'expérimentation. Sa mission est de «contribuer à une démocratisation de l'accès au savoir par les collectivités qui n'y ont pas traditionnellement accès.» (en ligne www.sac.uqam.ca). À cette fin, elle met à la disposition des groupes communautaires et syndicaux des ressources institutionnelles, notamment le temps des coordonnatrices et coordonnateurs du Service aux collectivités (SAC) et du personnel professoral. Une banque de 20 dégrèvements d'enseignement, des petites subventions, des dégrèvements pour la recherche et la reconnaissance de ce genre de travail dans leur évaluation départementale ont convaincu grand nombre de professeures et professeurs d'offrir leurs services aux groupes sociaux. L'Université met également des locaux, des équipements audiovisuels et l'accès aux bibliothèques à la disposition des groupes affiliés moyennant le remboursement des coûts encourus, le cas échéant.

Le site du SAC précise que «L'UQAM est la seule université canadienne à s'être dotée d'une entité administrative dans le but d'offrir de tels services aux groupes sociaux.» Au cours des années, il a développé un ensemble de pratiques pour assurer que les recherches et les formations effectuées demeurent sous le contrôle des groupes demandeurs tout en assurant le maintien de la qualité scientifique et de sa neutralité. Tout projet doit être initié par le groupe et il est généralement suivi par une des coordonnatrices ou coordonnateurs du service afin de faciliter le dialogue entre les deux parties.

En 1982, l'UQAM a signé un protocole d'entente avec Relais-femmes afin de consolider les liens avec le mouvement féministe. Une coordonnatrice attitrée à ce protocole oeuvre au SAC et le protocole est

Le développement de la collaboration entre les milieux universitaires et les groupes de femmes est attribuable à la culture québécoise qui favorise la participation citoyenne, la coopération et l'égalité des femmes, ainsi qu'à la force du mouvement féministe.

géré par un comité conjoint auquel siège deux professeurs membres de l'IREF et deux femmes représentant Relais-femmes. Chaque année une trentaine de projets démarrent dans ce cadre (en ligne www.iref.uqam.ca/relais_femmes).

Dans les années 1970, l'UQAM a convaincu le ministre de l'Éducation de mettre sur pied un Fonds des services aux collectivités, lequel permet de subventionner sur deux ans des projets de «transfert d'expertise ou de connaissances auprès du groupe partenaire». Les groupes partenaires doivent être légalement constitués, à but lucratif et avoir pour objectif «d'aider des personnes qui ont des besoins sociaux prioritaires» (MELS 4). Ils doivent aussi démontrer qu'en raison de ressources financières limitées, ils «n'ont pas accès aux services-conseils qu'offrent les universités québécoises» (MELS 1). Pour l'année 2010-2011, le ministère a octroyé un budget de 550 000\$ (MELS 2). Il est significatif, d'une part, que le gouvernement reconnaît explicitement que la mission universitaire comprend non seulement la recherche et l'enseignement mais aussi les services aux collectivités et, d'autre part, qu'il définit la «mission sociale des établissements universitaires québécois» comme «une participation active au développement de leur milieu environnant en raison de leur vaste expertise» (MELS 1).

Malgré le fait que le Fonds du MELS est ouvert à l'ensemble des institutions universitaires, l'UQAM obtient une part disproportionnée des subventions (29 sur 105 sur la période 1991-2009 comparativement à 16 aux universités Laval et McGill et 9 à l'Université de Montréal) (MELS annexe). En effet, le fait d'affecter du personnel professionnel du SAC au soutien des organismes communautaires et du corps enseignant dans la recherche des subventions augmente non seulement le nombre de demandes soumises mais aussi la qualité des demandes. Il est aussi intéressant de constater que 57% des projets financés par le MELS ont été octroyés à des femmes même si les

femmes sont encore très minoritaires parmi les professeur-e-s d'université.

Le financement de la recherche

Outre le fonds du MELS et les fonds limités que met l'UQAM à la disposition des Services aux collectivités, la grande majorité des projets sont financés par des fonds extérieurs. Le Rapport des activités 2005-2008 du SAC indique que ses activités ont récolté plus de 3 millions de dollars sur la période. La plus grande contribution de l'Université se constitue des salaires du personnel du SAC ainsi que du temps du personnel d'enseignement dont le coût direct pour l'université consiste principalement dans l'engagement de chargé-e-s de cours pour donner les cours que les professeurs et professeurs ne donnent pas.

À cause de leur caractère appliqué, leur enracinement dans les milieux extérieurs à l'université et leur potentiel pour améliorer le sort des groupes significatifs de la population, les projets de recherche qu'effectuent des professeurs ou professeurs dans le cadre des services aux collectivités ont souvent eu un avantage au niveau de certains programmes de subvention de recherche, notamment chez le Conseil canadien de recherche en sciences humaines (CRSH) et le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC).

La création du programme des Alliances de recherche universités communautaires (ARUC) par le CRSH en 1999 a été largement inspiré par le modèle des services aux collectivités à l'UQAM. L'ARUC-IREF-Relais-femmes, ou l'ARIR, une des premières alliances financées par le CRSH, a permis de renforcer les liens entre les chercheuses de l'UQAM et les groupes membres de Relais-femmes. Financée pendant cinq ans par le CRSH, l'ARIR a pu poursuivre ses activités par la suite à partir d'autres subventions.

En somme, les relations étroites entre le corps professoral féminin de l'UQAM et le mouvement féministe militant ne sont pas le fruit du hasard mais plutôt d'actions concertées à l'intérieur et à l'extérieur de l'univer-

sité. Même si aucune autre université québécoise n'a autant investi dans les services aux collectivités, le modèle établi a eu un effet de rayonnement créant un intérêt chez les professeurs d'autres universités pour s'impliquer dans des projets de recherche et de formation avec les groupes de femmes extérieurs. Dans certains cas, ces professeurs se sont associées étroitement à l'UQAM et ses alliances avec Relais-femmes. Dans d'autres cas, elles ont créé leurs propres institutions ou ont entamé des projets directement avec Relais-femmes ou d'autres groupes de femmes.

Quelques exemples de projets porteurs de recherche-action et de formation populaire

Il serait impossible dans cet espace de rendre compte de la grande variété de projets qu'ont mené des professeurs de l'UQAM en collaboration avec des groupes de femmes, des syndicats et d'autres groupes communautaires ou de souligner l'impact de ces recherches sur la société plus large et les politiques gouvernementales. Mentionnons, entre autres, les recherches en biologie sur l'ergonomie et l'environnement, des recherches sociologiques et psychologiques sur la situation et les droits des lesbiennes et gais, des recherches multidisciplinaires

Il est significatif que le gouvernement reconnaît que la mission universitaire comprend non seulement la recherche et l'enseignement mais aussi les services aux collectivités et qu'il définit la «mission sociale» comme «une participation active au développement de leur milieu environnant en raison de leur vaste expertise».

sur la conciliation famille-travail et l'économie sociale, la promotion de la reconnaissance des compositrices et des musiciennes, les études littéraires, en arts, en communications et en sciences religieuses, les recherches sur le droit national et international, sur la participation des femmes aux lieux de pouvoir, à l'entreprise et, plus largement à l'économie.

Ici, je vais plutôt parler de quatre exemples de mes recherches qui ont eu un impact sur les politiques publiques et les institutions sociétales parce qu'elles étaient effectuées à la demande de groupes de femmes, communautaires ou syndicaux et ont fourni un appui technique aux revendications et aux interventions politiques de ces groupes. Les deux premiers exemples, le financement des services de garde et les politiques de soutien financier aux familles, regroupent chacun un grand nombre de recherches et de publications effectuées sur une longue période de temps. Les deux derniers exemples, le travail à domicile dans l'industrie du vêtement et la valeur économique du travail des aides familiales, représentent plutôt des recherches spécifiques effectuées sur une période relativement courte.

Dans chacun des domaines abordés, la recherche a d'abord donné lieu à un rapport pour le groupe demandeur. Dans un deuxième temps, ce rap-

port ou un mémoire spécifiquement rédigé à l'intention d'une commission parlementaire ou une autre instance gouvernementale a été présenté par le groupe—avec le soutien technique de la chercheuse—pour étayer leurs revendications. Toutes ces recherches ont aussi contribué au développement de la carrière de la chercheuse puisqu'elles ont aussi donné lieu à des publications scientifiques ou ont permis à des étudiantes d'effectuer un mémoire de maîtrise.

Le financement des services de garde

En 1978, le Regroupement des garderies du Québec m'a demandée de bâtir un modèle de financement pour les garderies pour appuyer leurs revendications auprès du gouvernement. À l'époque où nous cherchions à créer Relais-femmes et le faire associer à l'UQAM par le biais d'un protocole, cette recherche représentait un genre de projet-pilote pour ce qui était à venir.

Le modèle de financement proposé (Rose-Lizée 1979) a été pris au sérieux par le gouvernement qui a adopté en 1980 sa première Loi sur les services de garde à l'enfance tout en établissant l'Office des services de garde à l'enfance (OSGE). Au cours des années 1980, le gouvernement du Québec a développé une série de programmes de subventions directes aux garderies lesquelles ont abouti à la politique d'un réseau universel des services de garde à 5\$ par jour à partir de 1997 (maintenant 7\$ par jour). Dans les autres provinces et au niveau fédéral, le soutien aux services de garde a plutôt pris la forme d'aide financière aux familles à revenu faible ou des mesures fiscales bénéficiant surtout aux familles à revenu élevé. En conséquence, les services de garde sont beaucoup moins développés qu'au Québec (Statistique Canada 2006; Beach *et al.*). Ce sont surtout les familles à revenu moyen faible qui ne sont pas capables d'accéder aux services de garde dont le coût peut dépasser 1 000\$ par mois (Rose et Richard 1994; Rose 2011). Plusieurs études appuient également l'hypothèse que la présence des ser-

vices de garde abordables encourage un taux de participation plus forte pour les femmes ayant des enfants d'âge préscolaire (Beach *et al.* 179; ISQ 14; Rose 2011).

Évidemment, c'est principalement la pression du milieu des garderies, comprenant les parents, les éducatrices et les directrices des services, ainsi que le mouvement de syndicalisation au cours des années 1980 et 1990, qui ont décidé le gouvernement du Québec à adopter sa politique de subvention des garderies. Néanmoins, j'ose croire que mes recherches pour le réseau des garderies, pour des publications scientifiques et plus directement pour le gouvernement ont contribué au façonnement de la politique et sa forme particulière.

Par exemple, en 1995, le Conseil supérieur de l'éducation du Québec m'a demandée d'effectuer une recherche sur la rentabilité de l'investissement dans les services de garde en termes du meilleur développement des enfants et de participation accrue des femmes au marché du travail (Rose et Richard 1996). Deux autres recherches (Mayer et Rose 1997, 1998), l'une commanditée par l'Office des services de garde à l'enfance (OSGE) et l'autre publiée dans une revue universitaire, cherchaient à estimer à quel degré une baisse des tarifs pourrait stimuler la demande pour les services de garde.

Le travail au Québec a aussi donné lieu à des collaborations au niveau pancanadien avec des groupes militants, universitaires et gouvernementaux. Par exemple, j'ai siégé sur le Groupe d'étude sur la garde à l'enfance du gouvernement fédéral entre 1984 et 1986. Dans ce contexte, j'ai rédigé un de leurs rapports techniques (Rose-Lizée 1985). Dans les années 1990, j'ai siégé sur le Comité consultatif technique de *Child Care Visions*, mis sur pied par Développement des ressources humaines Canada (DRHC), un programme de subventions à la recherche et à l'expérimentation dans le domaine des services de garde. J'ai aussi participé à quelques oeuvres collectifs du Childcare Resource and Research Unit (CRRU) à l'Université

C'est principalement la pression du milieu des garderies, comprenant les parents, les éducatrices et les directrices des services, ainsi que le mouvement de syndicalisation au cours des années 1980 et 1990, qui ont décidé le gouvernement du Québec à adopter sa politique de subvention des garderies.

de Toronto, unité qui gère la plus importante collection de documents sur les services de garde au Canada (Doherty *et al.*).

Cet exemple démontre comment la recherche-action, initiée d'abord par un mouvement social, donne lieu d'abord à des rapports pour des groupes communautaires et à des collaborations sur une période de plus de trente ans, mais aussi au développement de politiques sociales progressistes et à de publications universitaires et gouvernementales, à la formation d'étudiantes et à un rayonnement pancanadien et international.

Les politiques de soutien financier aux familles et la fiscalité des particuliers

La fiscalité est à la base des mécanismes de redistribution du revenu dans toute société industrialisée. Non seulement le gouvernement s'en sert-il pour prélever les revenus dont il a besoin pour les services publics et ses autres activités, mais certains programmes sociaux, tels le Supplément de revenu garanti pour personnes âgées ou des prestations pour enfants, sont administrés directement par le régime fiscal canadien ou québécois. De plus, on peut considérer la gamme de prestations à la population et des prélèvements fiscaux comme un spectre en continue où certaines personnes sont des payeurs nets d'impôts et d'autres des bénéficiaires nets des dépenses gouvernementales au sens d'un impôt négatif.

Au cours des années, je suis intervenue, à la demande de plusieurs groupes de femmes, communautaires et syndicaux dans un grand nombre de dossiers touchant l'aide sociale, les pensions alimentaires pour enfants, les allocations et autres prestations pour enfants, l'assurance emploi, les suppléments au revenu gagné, les régimes de retraite, la fiscalité des personnes handicapées, des proches aidants ou aidants, des familles monoparentales et des personnes âgées, ainsi que la fiscalité des particuliers plus largement.

Ici, je ferai part de comment une mobilisation du mouvement

féministe, combinée à une recherche technique, a donné lieu à une réforme majeure des programmes québécois de soutien aux familles en 2005. Une des revendications de la section québécoise de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000 était: «un régime universel d'allocations familiales et une allocation supplémentaire pour les familles pauvres en fonction des besoins réels des enfants» (Marche mondiale des femmes 7). Après la marche, la Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) m'a demandé d'élaborer une revendication spécifique et d'en chiffrer le coût.

À l'époque le programme québécois de soutien monétaire aux familles était composé de quatre programmes distincts:

- une allocation familiale sélective qui accordait un montant modeste aux familles pauvres et très peu ou rien du tout aux familles de la classe moyenne;
- le programme APPORT (Aide aux parents pour leurs revenus de travail), un supplément au revenu gagné dont l'objectif était d'inciter les prestataires de l'aide sociale à intégrer le marché du travail et qui ne visait que les familles ayant des salaires très faibles;
- la Réduction d'impôt à l'égard de la famille, un crédit d'impôt non remboursable, dont l'objectif original était d'assurer que les familles assez pauvres pour recevoir une prestation du programme APPORT ne paient pas d'impôt;
- un crédit d'impôt non remboursable pour enfants qui valait quelques centaines de dollars aux familles à revenu moyen et élevé.

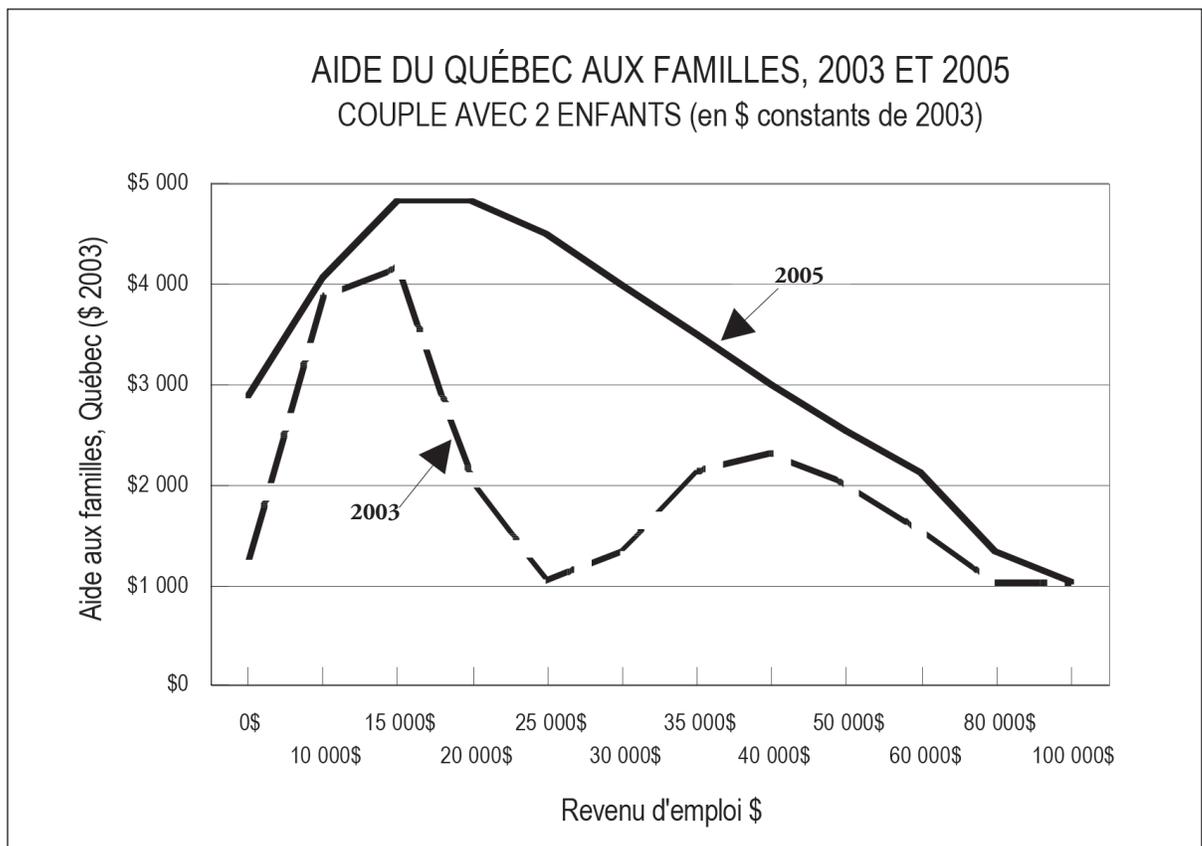
Au cours des années, certains de ces programmes étaient indexés et d'autres pas, avec pour conséquence que les familles de classe moyenne faible, les familles monoparentales ayant des revenus entre environ 15 000\$ et 35 000\$ et les familles

biparentales ayant des revenus entre environ 20 000\$ et 40 000\$, se retrouvaient les cousins pauvres du système. Elles étaient trop «riches» pour bénéficier des allocations familiales ou le programme APPORT, mais trop pauvres pour bénéficier des mesures fiscales puisqu'elles ne payaient pas assez d'impôt.

À la demande de la FAFMRQ, j'ai rédigé un mémoire pour le Groupe des 13¹ (Rose 2004) pour documenter ce phénomène, et présenter une proposition chiffrée dans le contexte des consultations prébudgétaires de 2004. Au cours des élections de 2003, le Parti libéral est revenu au pouvoir avec une promesse de réduire les impôts des particuliers d'un milliard de dollars à chaque année. Le mémoire démontrait que les réductions successives des impôts au fédéral et au Québec n'avaient bénéficié qu'aux contribuables ayant des revenus supérieurs à 50 000\$. En tenant compte des coupures dans divers programmes sociaux, notamment l'aide sociale et les prestations familiales, ce sont les familles pauvres et à revenu modeste qui ont perdu le plus, les familles nombreuses plus que les autres.

S'appuyant sur cette analyse, le Groupe des 13 demandait que le milliard de dollars promis pour les réductions d'impôt soit affecté à un rétablissement des programmes

La recherche-action, initiée d'abord par un mouvement social, donne lieu d'abord à des rapports pour des groupes communautaires, mais aussi au développement de politiques sociales progressistes et à de publications universitaires et gouvernementales, à la formation d'étudiantes et à un rayonnement pancanadien et international.



Source: calculs de l'auteure

d'aide aux familles. Le ministre des Finances de l'époque, Yves Séguin, a répondu positivement à cette demande: le Budget de 2004-2005 annonçait le remplacement des quatre programmes existant par deux nouveaux programmes, le Soutien aux enfants et la Prime au travail, au coût de 700 millions de dollars (Ministère des Finances). Le graphique ci-dessus illustre comment les anomalies pour les familles à petit salaire ont été corrigées.

Le travail à domicile dans l'industrie du vêtement

Au début des années 1980, j'ai effectué, avec un collègue, Michel Grant, une recherche sur le travail à domicile dans l'industrie du vêtement pour le compte des deux principaux syndicats de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) présents dans le secteur, l'Union internationale des ouvriers de l'industrie du vêtement pour dames (UIOVD) et les Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile (TAVT) ainsi que pour Au bas

de l'échelle, un groupe qui travaille avec les travailleuses et travailleurs non syndiqués (Rose et Grant, 1983; 1985). La grande majorité des emplois dans ce secteur sont occupés par des femmes, surtout des immigrantes à Montréal. Quand les hommes sont présents, ils travaillent principalement dans les postes qualifiés et mieux rémunérés, coupeurs et presseurs, notamment dans le vêtement pour hommes.

À l'époque, neuf secteurs du vêtement étaient couverts par des décrets de convention collective, des accords syndical-patronal qui fixaient les salaires et d'autres normes de travail pour des secteurs spécifiques. Unique en Amérique du Nord, la Loi sur les décrets de convention collective a été mise en place par le Québec dans les années 1930 en s'inspirant des modèles de relations du travail européens, notamment en France. En général, ces décrets fixaient des salaires et des conditions de travail supérieurs au salaire minimum et aux normes du travail de base.

Dans les secteurs du vêtement couverts par les décrets, deux permettaient et réglementaient le travail à domicile (décret sur le vêtement pour dames incluant les robes et les manteaux; décret sur les gants). Sept décrets interdisaient le travail à domicile. Toutefois, plusieurs secteurs, notamment les vêtements pour enfants, les vêtements de ski et la plupart des vêtements tricotés n'étaient pas couverts par des décrets et le travail à domicile y proliférait. Même dans les secteurs où le travail à domicile était réglementé (vêtement pour dames) ou interdit (fourrure), on retrouvait beaucoup de travail à domicile non déclaré, sous-rémunéré et échappant aux programmes sociaux tels l'Assurance-chômage, le Régime de rentes du Québec et l'Assurance pour les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Déjà dans les années 1980, les conditions de travail dans l'industrie du vêtement étaient en train de s'éroder sous la pression de la concurrence internationale. Pour beaucoup de

producteurs québécois, les salaires plus faibles des travailleuses à domicile représentaient une façon de concurrencer la main-d'œuvre bon marché d'outremer. Les recommandations de notre rapport touchaient plusieurs éléments. D'abord, nous avons proposé de mieux appliquer les restrictions déjà contenues dans les décrets de convention collective existants et d'assurer que toutes les travailleuses à domicile bénéficient au moins de la protection des normes du travail et des programmes sociaux existants. Nous avons aussi recommandé de regrouper plusieurs décrets et les comités paritaires qui les géraient, d'étendre leur couverture à l'ensemble de l'industrie du vêtement et de favoriser la syndicalisation. Au niveau structurel, nous avons recommandé que le gouvernement canadien contrôle mieux les importations, ce que permettaient les accords du commerce international alors en vigueur. Nous avons aussi suggéré aux deux paliers de gouvernement d'utiliser les organismes de promotion du développement économique pour aider les entreprises à acheter des nouveaux équipements afin de moderniser les méthodes de production.

Grâce à l'influence politique du mouvement syndical et à l'importance de l'industrie pour l'économie du Québec, l'industrie du vêtement du Québec a réussi à tenir le coup jusqu'en 2000 malgré la récession du début des années 1990. L'emploi a même augmenté de 44 419 en 1983 à 53 544 personnes en 2000. Toutefois, par la suite, sans doute à cause de l'abandon des quotas sur les importations des vêtements, ce fut la dégringolade. En 2009, seulement 14 896 personnes y restaient. Les salaires ont plutôt stagné pendant 25 ans restant autour de 13,00\$ en dollars constants de 2009.² Peu à peu, les décrets ont été consolidés et finalement, en 1999, ils ont été intégrés à la Loi sur les normes du travail moyennant un règlement particulier qui offre peu de protection au-delà de celle des normes générales. Les deux syndicats impliqués dans notre recherche, perdant sans cesse

des membres, ont d'abord fusionné pour être ensuite incorporés dans un autre syndicat regroupant plusieurs secteurs diversifiés.

Le travail à domicile étant généralement clandestin, il est difficile de savoir comment il a évolué. Des échanges avec des responsables syndicaux indiquent qu'il existe encore beaucoup, surtout dans le vêtement pour enfants, le vêtement pour dames et des secteurs divers et qu'il permet aux producteurs de compléter, en fin de saison, des commandes pour des modèles qui au début de la saison sont produits à l'étranger. En résumé, notre recherche a peut-être aidé les syndicats à résister au déclin inévitable de l'industrie pendant un certain temps. Néanmoins, la mondialisation a fini par venir au bout de l'industrie canadienne et québécoise du vêtement.

La valeur économique du travail des aides familiales, résidentes et non-résidentes

Une autre recherche sur les aides familiales, effectuée à la demande de l'Association des aides familiales du Québec (AAFQ) (Rose, Ouellet et Avril; Rose 2000),³ a eu des résultats concrets plus facilement identifiables. Les aides familiales sont des personnes, à 95% des femmes, qui s'occupent d'enfants ou de personnes malades ou ayant des limitations fonctionnelles ou qui effectuent des travaux ménagers dans des résidences familiales. Certaines, en vertu d'un programme particulier d'immigration temporaire du gouvernement du Canada, doivent résider chez leur employeur, d'autres non.

Pour être admissible à un permis de travail temporaire de Citoyenneté et Immigration Canada, une aide familiale doit avoir complété ses études secondaires ou l'équivalent (11 années de scolarité au Québec), avoir suivi une formation pertinente de six mois ou avoir acquis une expérience de travail dans le domaine et pouvoir s'exprimer en français ou en anglais. Avant d'arriver au Canada, l'aide familiale doit avoir déjà signé un contrat avec un employeur, généralement à l'aide d'une agence

spécialisée dans le placement des aides familiales. Une fois arrivée au Québec, elle doit résider et travailler dans le logement de l'employeur pendant deux années⁴ au terme de laquelle elle peut faire une demande de résidence permanente et faire venir d'autres membres de sa famille. La grande majorité des aides familiales résidentes proviennent des Philippines.

Une aide familiale peut changer d'employeur et est admissible à l'assurance-emploi si elle est mise à pied. Néanmoins, elle doit demander un nouveau permis de travail temporaire du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec et payer des frais aux deux paliers. Comme on peut bien l'imaginer, la situation est propice à des abus, tant du côté des conditions de travail que des violences psychologiques et même physiques ou sexuels.

Notre recherche visait à estimer la valeur du travail effectué par les aides familiales. À partir du 1^{er} février 2001, le salaire minimum était de 7,00\$ l'heure et les travailleuses et travailleurs ordinaires avaient droit à un taux d'une fois et demie leur salaire régulier après la semaine régulière de travail de 40 heures. Les «travailleuses domestiques» résidant chez leur employeur recevaient 280\$ pour une semaine de 49 heures, soit 5,71\$ l'heure. Elles avaient droit à une fois et demie leur salaire régulier après les 49 heures mais beaucoup d'employeurs ne payaient pas du tout les heures supplémentaires. Puisque l'aide familiale était sur place, on s'attendait à ce qu'elle réponde aux demandes à tout moment et on ne comptait pas les heures. C'était particulièrement le cas des femmes qui s'occupaient d'adultes malades ou handicapés.

Les personnes qui effectuaient des travaux ménagers sans résider chez leur employeur, étaient identifiées comme des «domestiques» et étaient couvertes par la Loi sur les normes du travail. Par contre, cette loi ne s'appliquait pas aux «gardiennes et gardiens de la personne», c'est-à-dire les salariés:

[d]ont la fonction exclusive est d'assumer la garde ou prendre soin dans un logement d'un enfant, d'un malade, d'une personne handicapée ou d'une personne âgée, y compris, le cas échéant, d'effectuer des travaux ménagers qui sont directement reliés aux besoins immédiats de cette personne, si l'employeur ne poursuit pas, au moyen de ce travail, des fins lucratives.⁵

En d'autres mots, plusieurs des aides familiales faisant partie de notre échantillon, qu'elles résidaient chez leur employeur ou non, n'étaient pas couvertes par la Loi sur les normes parce que leur tâche principale était de s'occuper d'enfants ou d'un adulte handicapé ou âgé.

Pour faire notre recherche, nous avons utilisé une méthode similaire à celle utilisée par Statistique Canada ou des économistes: à partir d'un journal détaillant les tâches accomplies pendant une semaine normale, nous avons assigné une valeur monétaire à la tâche en l'assimilant à un travail similaire effectué par un spécialiste sur le marché du travail. Par exemple, pour la préparation de repas, nous avons assigné le salaire des «cuisinières» de la Classification des professions de 1991 soit 10,50\$ l'heure; pour les soins physiques aux enfants, nous avons utilisé le salaire des «gardiennes d'enfants et gouvernantes» soit 6,97\$ mais pour les autres soins aux enfants (activités éducatives, par exemple), nous avons utilisé le salaire des «aides familiales, aides de soutien à domicile et personnel assimilé» soit 11,87\$ l'heure. Pour des actes paramédicaux, tels la pose d'un cathéter, l'administration de médicaments, le changement de pansements, des injections d'insuline, nous avons utilisé le salaire des «infirmières auxiliaires autorisées» puisque légalement ces actes doivent être effectués par une infirmière ou une personne déléguée par une infirmière.

Nous avons estimé la valeur horaire du travail effectué par quatre types d'aides familiales:

- celles qui effectuaient seulement du travail ménager: 11,34 \$
- celles qui effectuaient du travail ménager principalement mais s'occupaient aussi d'enfants: 12,21 \$
- celles qui s'occupaient principalement d'enfants: 12,15 \$
- celles qui s'occupaient d'un adulte handicapé: 14,40 \$

Sur une base annuelle, la valeur du travail des femmes (et un homme) faisant partie de notre échantillon variait de 29 165\$ à 36 574\$ pour les travaux ménagers et les soins aux enfants et en comptant les heures supplémentaires au-delà de 40 heures par semaine au taux et demi. Au salaire prescrit par les normes du travail, 280\$ pour une semaine de 49 heures, la plupart des aides familiales résidentes ne gagnaient que 14 560\$. Quant aux femmes qui s'occupaient d'un adulte malade ou handicapé, qui faisaient des heures beaucoup plus longues ou qui devaient rester disponible sur place, nous avons estimé la valeur annuelle de leur travail à entre 62 115\$ et 144 632\$ par année en supposant que les heures supplémentaires après 40 heures par semaine étaient rémunérées à une fois et demi le taux régulier.

Notre recherche a servi à l'Association des aides familiales pour faire une présentation à un comité de consultation sur la révision des normes du travail, présentation à laquelle je les ai accompagnées. En 2002, le Québec a apporté des modifications à la loi qui, progressivement, étendait la pleine couverture de la Loi sur les normes du travail aux «domestiques» et aux personnes qui prennent soin d'enfants ou d'adultes en travaillant sur une base régulière.

Au moment où nous avons effectué notre recherche, l'inscription d'une aide familiale pour les fins de l'Assurance pour les accidents du travail et les maladies professionnelles était facultative pour l'aide familiale ou pour l'employeur. Aujourd'hui, rien

n'a changé et l'inscription obligatoire constitue une des revendications principales de l'Association des aides familiales et de PINAY une association de ressortissants des Philippines. On peut aussi noter que les deux associations québécoises, ainsi que des associations similaires à Toronto et à Vancouver, réclament d'abord et avant tout, l'abandon de l'exigence de résider chez un employeur spécifique pendant une période de deux ans. C'est cette exigence, fixée par le gouvernement fédéral, qui donne lieu à un grand nombre d'abus de la part des employeurs et des agences de placement.

En guise de conclusion

Dans ce texte, j'ai essayé de démontrer comment des recherches universitaires féministes ont aidé des regroupements de femmes et des syndicats à améliorer la situation de leurs membres et les femmes en général. J'ai illustré mes propos avec mes propres recherches, mais il y a des douzaines, voire des centaines, d'autres exemples que j'aurais pu citer.

Les professeures, chargées de cours, professionnelles et étudiantes de l'UQAM sont, plus que tout autre groupe universitaire, engagées dans des recherches, de formations et des consultations de type services aux collectivités qui sont directement utiles aux groupes de femmes extérieurs à l'université. Cet engagement n'est pas le fruit du hasard mais bien des institutions qui ont été mises en place dans les années 1970 et au début des années 1980. La plus importante est l'adoption par l'Université d'une politique de services aux collectivités et la décision de constituer un service, adéquatement financé, dont le rôle est de faire la jonction entre les ressources professorales et les besoins des groupes extérieurs. La création de Relais-femmes qui, en plus de ses propres recherches et formations, fait la promotion des collaborations entre les universitaires et les groupes de femmes a aussi joué un rôle primordial dans le développement d'une culture de collaboration.

Depuis longtemps, les grandes entreprises et les gouvernements ont eu un accès facile aux ressources professorales et à leur capacité de faire de la recherche de haut calibre parce qu'ils sont capables de le payer et parce que ce genre de recherche est prestigieux. Même plusieurs professeur-e-s, notamment dans les domaines des sciences appliquées, l'économie et les sciences administratives, vont quitter l'université pour poursuivre une carrière beaucoup plus lucrative en entreprise privée. En créant sa politique de services à la collectivité, l'UQAM a voulu contre-balancer ce phénomène en réservant ces services à des groupes sans but lucratif qui n'ont pas normalement accès à la recherche de niveau universitaire. Lorsque vient le moment de l'évaluation pour fins de permanence ou de promotion, cette politique sert aussi de protection aux professeures et professeurs qui prennent la décision d'investir dans la recherche-action avec des groupes communautaires plutôt que dans le rayonnement universitaire ou dans l'entreprise privée.

Pourquoi, cette constellation particulière d'institutions et d'activités s'est-elle manifestée à l'UQAM dans les années 1970 et 1980? Peut-être parce qu'un certain nombre de personnes ayant une vision claire ont réussi à convaincre les autorités universitaires et gouvernementales de valoriser cette version des services aux collectivités. Sans doute aussi parce que les revendications sur cette question sont tombées en terrain fertile à l'UQAM, nouvelle université fondée en 1969, dont la mission comprenait la «volonté de démocratisation et d'accessibilité de l'enseignement universitaire et en privilégiant l'exploration de nouveaux créneaux, le regard critique et le partenariat avec les acteurs de la société».⁶

Après plus de trente ans de pratique de l'approche «UQAMienne» des services aux collectivités, est-ce qu'elle a vieilli? Y a-t-il une relève? Comme tout autre programme, celui-ci a ses hauts et ses bas. Le Service aux collectivités a dû se défendre à plusieurs reprises au cours

des années, face à des responsables universitaires qui auraient aimé pouvoir affecter ses maigres ressources à des unités académiques conventionnelles. Pour l'instant, le succès des services aux collectivités en termes de rayonnement et d'attraction de fonds de recherche externes, ainsi que la loyauté des professeures et professeurs qui y participent, l'appui des groupes extérieurs bénéficiaires de la politique et le dévouement du personnel professionnel du service ont réussi à préserver la plupart des acquis. De même, l'IREF a joué un rôle important pour promouvoir le recrutement de jeunes professeures féministes qui souvent avaient participé à des recherches-action avec des groupes communautaires au cours de leurs études. Actuellement, la première génération de professeures est en train de prendre la retraite. Toutefois, l'institutionnalisation de la politique et le réseautage qu'il a permis entre les chercheuses et les groupes de femmes ainsi qu'entre les générations de chercheuses augurent bien pour l'avenir.

Professeure associée de sciences économiques et à l'Institut de recherche et d'études féministes à l'Université du Québec à Montréal, Ruth Rose s'est donnée comme vocation la recherche-action avec les groupes de femmes, des organismes communautaires et le mouvement syndical. Elle est actuellement membre du Conseil de gestion du Régime québécois d'assurance parentale et ex-présidente du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT). En juin 2011, elle a été nommée Chevalière de l'Ordre national du Québec en reconnaissance de ses recherches effectuées principalement pour les groupes de femmes. Trois recherches récentes portant sur les femmes et les régimes de retraite et sur la politique familiale du Québec ont été publiées dans la revue franco-québécoise Santé, Société et Solidarité.

¹Le Groupe des 13 est une table de concertation informelle des principaux groupes provinciaux de femmes; le nombre de ses membres varie autour

du chiffre 13. Il présente souvent des mémoires conjoints, permettant à ses groupes membres d'appuyer les revendications des uns et des autres sans être obligés de devenir experts sur toutes les questions.

²Calculs de l'auteure à partir de Statistique Canada, l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH).

³Cette recherche a aussi permis la réalisation d'un mémoire de maîtrise par notre assistante Daniella Avril (2002)

⁴En août 2010, le ministre canadien de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme a annoncé une «amélioration» à la loi qui permet aux aides familiales de compléter les exigences de résidence en travaillant 3 900 heures sur une période de 22 mois en comptant un maximum de 390 heures de temps supplémentaire (en ligne www.cic.gc.ca). En réalité, les aides familiales rapportent qu'elles doivent souvent résider chez leur employeur presque trois ans, le temps de compléter les formalités pour devenir résidente permanente du Canada.

⁵Article 3, paragraphe 2 de la *Loi sur les normes du travail* en vigueur en 2001. Cet article existe encore sauf que sont exclus de la couverture de la Loi seulement les personnes qui font ce travail «de manière ponctuelle». C'est une des modifications à la loi résultant de notre recherche. À partir de 2003, toutes les aides familiales travaillant de façon régulière à temps plein, ou même à temps partiel, étaient couvertes par la loi.

⁶Cité de la mission de l'UQAM, (en ligne www.uqam.ca/apropos/mision.php).

Références

- Beach, Jane, Martha Friendly, Carolyn Ferns, Nina Prabhu and Barry Forer. *Early Childhood Education and Care in Canada 2008*. Toronto, Child Care Resource and Research Unit, University of Toronto, 2009.
- Doherty, Gillian, Ruth Rose, Martha Friendly, Donna Lero and Sharon Hope Irwin. *Child Care: Canada Can't Work Without It*. Toronto: The Child Care Resource and Research Unit, University of

- Toronto, Occasional Paper No.5, 115, 1995.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). *Travail et rémunération*. Gouvernement du Québec, 2009.
- Marche mondiale des femmes. *Revendications québécoises, Version finale*. Montréal, 1999.
- Mayer, Francine et Ruth Rose. «L'effet des politiques de financement des services de garde sur le choix des modes de garde des familles québécoises». *Actualité économique* 74.1 (1998): 63-94.
- Mayer, Francine et Ruth Rose, assistées de Diane Richard. «L'effet des politiques de financement des services de garde sur le choix des modes de garde des familles québécoises». Recherche effectuée pour le compte de l'Office des services de garde à l'enfance, photocopiés, avril, 47 et Complément d'analyse, août, 8, 1997.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). *Guide d'attribution des subventions, Fonds des services aux collectivités, Édition 2009-2010*. Québec, 2009.
- Ministère des Finances. *Budget 2004-2005, Renseignements additionnels sur les mesures du budget*, Québec: 30 mars, 2004.
- Rose, Ruth. «Beaucoup de labeur, peu de valeur: le travail des aides familiales». *Recherches féministes* 13.1 (2000): 69-92.
- Rose, Ruth. «La politique familiale au Québec: la recherche d'un équilibre entre différents objectifs». *Santé, Société et Solidarité* 2 (2010): 31-42.
- Rose, Ruth. «Pour un état socialement responsable, mémoire présenté par 14 groupes de femmes au ministre des Finances, M. Yves Séguin, dans le cadre des consultations prébudgétaires, Budget 2004-2005». Montréal: photocopié, 2004.
- Rose-Lizée, Ruth. «Proposition en vue du financement à frais partagés des subventions de fonctionnement et de démarrage de garderies de jour». Préparé comme Étude venant appuyer le *Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants, Série 2, Le financement de la garde des enfants: dispositions futures*. Ottawa: Condition féminine Canada, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1985. 235-267 (also available in English).
- Rose-Lizée, Ruth. *Budget global, Pour la reconnaissance du droit aux garderies: un financement direct et adéquat, Étude du coût d'opération des garderies du Québec en 1978-79 et mode de subvention proposé*. Montréal: Regroupement des garderies sans but lucratif du Québec, Inc., 1979.
- Rose, Ruth et Michel Grant. «L'encadrement du travail à domicile dans l'industrie du vêtement». *Relations industrielles* 4.3 (1985): 473-494.
- Rose, Ruth et Michel Grant, assistés de Pierrette Tétreault. *Le travail à domicile dans l'industrie du vêtement du Québec*, Montréal: Protocole UQAM-CSN-FTQ, 1983.
- Rose, Ruth et Elizabeth Ouellet, assistées de Daniella Avril. *Le métier d'aide familiale : à la recherche d'un salaire équitable*. Montréal: Association des aides familiales du Québec, Relais-femmes et Services aux collectivités de l'UQAM, document no. 96, 2002.
- Rose, Ruth assistée par Diane Richard. *Les coûts et les bénéfices d'un programme éducatif préscolaire, universel, facultatif et gratuit*, Québec: Conseil supérieur de l'éducation, Gouvernement du Québec, 1996.
- Rose, Ruth et Diane Richard. «Qui profite des programmes publics de financement des services de garde? Le cas du Québec», dans Condition féminine Canada, *Articles sur l'égalité économique préparés pour le Colloque sur l'égalité économique*, 29 et 30 novembre 1993, Ottawa, 1994. 249-282 (also published in English).
- Service aux collectivités (SAC). *Le Service aux collectivités de l'UQAM, Rapport d'activités 2005-2008*, Québec: Université du Québec à Montréal, 2009. En ligne. Statistique Canada *La garde des enfants au Canada*. 2006. N° au catalogue, 89-599-MIE.
- Statistique Canada. Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), CANSIM, «Tableau 281-0024, Emploi, estimations non désaisonnalisées, selon le type d'employé pour une sélection d'industries selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), annuel» (données en date du 5 mars 2011).

Liste des sigles et acronymes

- AAFQ: Association des aides familiales du Québec
- APPORT: Aide aux parents pour leurs revenus de travail
- ARUC: Alliances de recherche universités communautés
- ARIR: ARUC-IREF-Relais-femmes
- CRRU: Childcare Resource and Research Unit
- CRSH: Conseil canadien de recherche en sciences humaines
- DRHC: Développement des ressources humaines Canada
- EERH: Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures
- FAFMRQ: Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec
- FQRSC: Fonds québécois de recherche sur la société et la culture
- FTQ: Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- GIERF: Groupe interdisciplinaire pour l'enseignement et la recherche sur les femmes
- IREF: Institut de recherche et d'études féministes
- ISQ: Institut de la statistique du Québec
- MELS: Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports
- OSGE: Office des services de garde à l'enfance
- SAC: Service aux collectivités
- TAVT: Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile
- UIOVD: Union internationale des ouvriers de l'industrie de vêtement pour dames
- UQAM: Université du Québec à Montréal